

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du jeudi 11 décembre 2025 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 11 décembre 2025 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 27 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance 3 personnes ont rejoint l'instance.

**Décision n°CA20251226**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu la demande de remise gracieuse de l'administrateur général du 26 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de l'agent comptable du 26 novembre 2025.

**Remise gracieuse**

Le Conseil d'administration propose à l'administrateur général la remise gracieuse demandée par l'ordonnateur pour un montant global de 1550,78 euros, relative à la facture n° 200003697, enregistrée en date du 07/10/2025.

*Nombre de présents : 22*  
*Nombre de pouvoirs : 9*  
*Total présents et représentés : 31*  
*Nombre de votants : 31*  
*Nombre d'abstentions : 8*  
*Total des suffrages exprimés : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*  
*Nombre de voix favorables : 23*

à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés

*Transmis au Rectorat le 12/12/2025*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*